

209C0115  
FR0000073843-FS0043

22 janvier 2009

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ITS GROUP**  
(Euronext Paris)

Par courrier du 22 janvier 2009, Monsieur Jean-Michel Benard a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 11 décembre 2008, par suite d'une acquisition de 31 750 actions ITS GROUP sur le marché, le seuil du tiers du capital de la société ITS GROUP et détenir, à cette date et au 22 janvier 2009, 1 688 170 actions ITS GROUP représentant 3 286 346 droits de vote, soit 33,46% du capital et 42,17% des droits de vote de cette société (1).

Le déclarant a demandé à l'Autorité des marchés financiers à pouvoir bénéficier des dispositions de l'article 234-4 du règlement général (autorisation de franchissement du seuil du tiers pour une durée maximale de six mois). L'Autorité fera connaître sa décision dans les conditions habituelles.

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 5 045 011 actions représentant 7 792 751 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.